

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRINCÉ
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint.

Etaient présents :

Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe -
Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine -
Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etaient absents : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné pouvoir à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie
Monsieur DENOVAULT Jean-Claude, Maire.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Secrétaire de séance : Madame JEUSSELIN Guylène

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Désignation d'un élu.e référent.e sécurité routière
- 2° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE 35
- 3° - Transfert de la compétence éclairage public à SDE35
- 4° - Demande de subvention : La Protection civile
- 5° - Demande de subvention : Secours Populaire
- 6° - Demande de subvention : Team Goupil Compétition
- 7° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 8° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
- 9° - Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré
- 10° - Questions diverses

8° - Indemnisation de particuliers pour services rendus

Monsieur DENOUAULT Jean-Claude n'a pas pris part aux débats ni aux votes.

Monsieur DENOUAULT Jean-Claude a engagé les frais suivants :

LIBELLE	MONTANT TTC
Achat de fournitures pour les étagères d'archivage : tasseaux et vis	120.25 €
Achat d'œilletons pour la débroussailleuse	13.69 €
Achat de 2 boîtiers de batterie pour la débroussailleuse	102.59€
Remplacement de la vitre du véhicule de l'agent technique – Kangoo	62.30€

C'est pourquoi, il convient de lui rembourser la somme de 298.83 € TTC qu'il a avancée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 10 voix pour décident d'indemniser Monsieur DENOUAULT Jean-Claude pour un montant de 298.83 € TTC.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 28 septembre 2026
Le second adjoint,
GUILLOIS Rémy



La secrétaire de séance,
JEUSSELIN Guylène

